

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

SICAE EST
capital social variable
siège social : 9 avenue du Lac
70000 VESOUL
RC 815680277 B VESOUL
SIREN 815680277

53

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 04 juin à 9 h 30, à la salle de la convivialité de GEVIGNEY MERCEY (70),
les actionnaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité EST se sont réunis suivant la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Etaient présents :

M. Jean Marie BERTIN	Vice-Président du Conseil départemental de Haute-Saône représentant M. le Président SEGUIN, excusé
M. MIELLE	3 ^{ème} Vice-Président du SDED52
M. GRANDJONC	Directeur du Service Technique du SDED52
M. JAVAUX	Président du SIED 70
M. MIGNOT	Responsable services réseaux du SIED 70
M. JACQUENET	Président SICECO
Mme SAUGER	Chargé d'Affaires Administratives et Financières SEM COTE D'OR ENERGIES
M. RENAUX	Président du SDEV 88
M. DUVAL	Directeur Général des Services du SDEV 88
Mme. COURVOISIER	Commissaire aux comptes titulaire
M. Frédéric JEAN	Directeur de LUCIA
Mme VACOSSAINT	Crédit agricole de Franche Comté
Mme CAPO	Crédit agricole de Franche Comté
M. SALOMON	Crédit agricole de Franche Comté
M. DEGRENAND	1er Vice-Président de la CC4R
M. François BOCKSTALL	Ancien Président de SICAE EST

Assistaient également à la réunion les Administrateurs de la SICAE EST :

M. Laurent COUTELLE, Bernard FRISON, Jean-François FERRAND, André JEANNOT, Xavier TRIBILLON, Gabriel FAIVRE, Guy LAROCHE, Patrick DOME, Emmanuel LEROY, Fabienne RICHARDOT.

Absents, excusés :

Mme Estelle Charles	Sous-Préfète
M. SEGUIN,	Président du Conseil départemental de Haute Saône
M. LACROIX	Président du Conseil départemental de Haute-Marne
M. TONGHINI	Directeur du SIED 70
M. DESCHERVOIS	Directeur du SDED 52
M. DARTIER	Vice-Président du SDED 52
M. JEANNIN	Directeur du SICECO et de la SEM Côte d'Or Energies
M. GRAPPIN	Vice-Président du SICECO
M. DUBRAY	Président de LUCIA,
M. Séraphin CAMPELO	Administrateur
Mme DEBOUY	Présidente de la SICAE Précé Saint Martin
M. PARIS	Directeur de la SICAE de PRECY Saint Martin

Le Président et le Directeur du SIEL.
La SICAP, la SICAE OISE et la SICAE SOMME

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent COUTELLE, Président du Conseil d'Administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée :

- Mairie de Haute-Amance, représentée par Monsieur Jean-Philippe BIANCHI
- Pâturage comtois, représenté par Monsieur Emmanuel LEROY

Le bureau de l'assemblée désigne comme secrétaire : M. Christophe JOUGLET

La SARL ETC AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué par courrier adressé le 25/04/2025, est représentée par Mme Laetitia COURVOISIER.

Sur le Bureau de l'Assemblée sont déposés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la société
- la feuille de présence de l'Assemblée
- un exemplaire de l'Est Républicain du 16/05/2025 et un exemplaire du Journal de la Haute Marne du 16/05/25 dans lesquels figurent les avis de convocation de cette Assemblée Générale
- les différents documents comptables de la Société, avec notamment le bilan et le compte de résultat et les annexes
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- la liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues dans des conditions normales
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Le Président déclare :

- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.

- et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'Assemblée, à savoir :

1. les projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration ;
2. l'inventaire, les comptes annuels, la liste des administrateurs, un tableau des affectations de résultat ;
3. les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes et le tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
4. le montant global, certifié exact par le commissaire aux comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées ;
5. un document mentionnant l'état civil des administrateurs, avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que cette Assemblée Générale se réunit sur 1ère convocation et en conséquence, selon l'article 40 des statuts, peut délibérer valablement si le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote est présent ou représenté.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau constitué, constate que 345 actionnaires sont présents ou représentés totalisant 3978 actions, représentant un capital de 15 912 € (30,42 % du capital social). Les parts A représentent un montant de 8 844 € soit 16,91 % du capital présent ou représenté.

L'assemblée générale ainsi constituée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du Jour est le suivant :

- Présentation des comptes, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, examen de ces documents et du bilan, approbation et quitus.
- Affectation des résultats
- Travaux 2024 et projets 2025
- Renouvellement d'Administrateurs
- Présentation du rapport de révision coopératif
- Vote des résolutions

54

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 33, 35 et 42 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2024 et vous donner toutes précisions utiles concernant l'activité de notre société au cours de l'année 2024.

Le Président donne ensuite la parole au Directeur Général pour commenter les chapitres suivants :

A. RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL

1) Evènements marquants de l'Année 2024

Fin du déploiement des compteurs communicants Linky

- La société effectue depuis le deuxième semestre 2022 (après une phase pilote effectuée au 4^e trimestre 2021) le déploiement en masse des compteurs communicants Linky sur les points de service dont elle a l'exploitation. L'année 2024 marque la fin du déploiement massif de ce compteur, avec la pose de plus de 8000 compteurs sur l'année, ce qui mène à 22 000 compteurs posés en fin d'année 2024 et un taux de déploiement du compteur communicant de près de 93 %.

Année	Nombre de compteurs Linky posés	Cumul
2021	1 154	11 54
2022	2 618	3 772
2023	9 957	13 729
2024	8 279	22 008

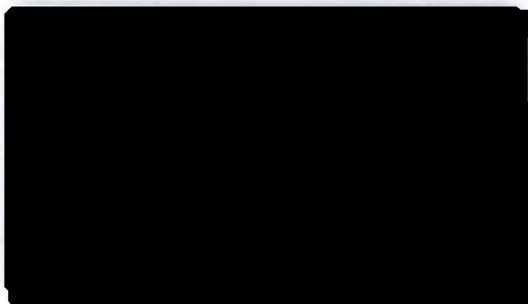


Installation de trackers et d'ombrières solaires

- En 2024, des ombrières et des trackers solaires ont été installés sur le site du centre d'exploitation à Combeaufontaine.
- Les ombrières solaires offrent 28 places de parking couvertes et sont composées de 260 modules photovoltaïques. La puissance totale cumulée s'élève à 107 kWc, sur une surface de 508 m².

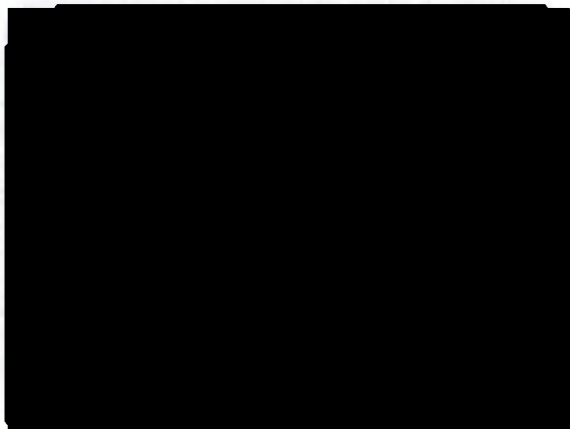
Les Ombrières implantées sur le site de Combeaufontaine font maintenant partie de nos outils de production électrique pour 11 869 € en 2024.

- Les trackers solaires ont une puissance de 44 kWh sur une surface de 224 m². L'estimation de la production s'élève à 81 000 kWh/an. Contrairement aux installations de panneaux solaires traditionnels, le tracker solaire est un mécanisme qui permet à un assemblage de plusieurs panneaux solaires photovoltaïques de suivre le mouvement du soleil (+50% de production par rapport à une installation sur toiture.)



Salon des Maires et des Élus de la Haute-Saône

- SICAE EST a participé, le vendredi 3 mai 2024, à la première édition du Salon des Maires et des Elus de la Haute-Saône. La journée a permis à SICAE EST d'aller à la rencontre des élus du territoire et de répondre à diverses questions, des moments de partage appréciés !



Nouvelle identité visuelle

Depuis Juin 2024, SICAE EST possède un nouveau logo. Celui-ci, aux lignes dynamiques, reflète une image moderne.

Ce changement d'image s'intègre dans l'évolution continue de l'entreprise, pleinement dans son temps et engagée sur le territoire.

Nouvelle image, mêmes valeurs : Confiance, Proximité, Écoute et Expertise !

Le parc de véhicules a été refloqué. Les enseignes, avec la nouvelle identité visuelle, ont été installées à l'Agence de Combeaufontaine, et celles de l'Agence de Vesoul ont été remplacées.





Événements internes

Tout au long de l'année, différents rendez-vous sont organisés à destination de l'ensemble du personnel afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de maintenir une bonne cohésion d'équipe. Par exemple, des petits déjeuners sont organisés mensuellement.

- **10 janvier 2024 :**
Réunion d'information et partage de la traditionnelle galette des rois
- **6 juin 2024 :**
Journée du personnel dans notre nouvelle agence d'exploitation (matinée d'information sur la société, déjeuner convivial autour d'un food-truck et après-midi rythmée par plusieurs ateliers)
- **13 décembre 2024 :**
Soirée de Noël, dîner-spectacle dans l'établissement O'Complexe à Francourt afin de fêter la fin d'année. C'est à ce moment qu'à lieu également la remise des médailles.

Communication & Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la communication de l'entreprise.
 - Deux lettres d'informations ont été envoyées à l'ensemble des clients, une en mars 2024 et une en octobre 2024.
 - Différentes publications sur l'activité et l'actualité de l'entreprise ont été postées sur la Page LinkedIn SICAe EST.
 - En lien avec la nouvelle identité visuelle, l'agence d'exploitation de Combeaufontaine a été décorée avec des fresques murales.
 - SICAe EST a soutenu plusieurs associations, organismes ou manifestations du secteur durant l'année 2024 (Fédération de Pêche de la Haute-Saône, Association Vesoul Marathon, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône, Cavale Comtoise, etc.)

- SICAE EST s'engage en faveur du développement durable.
 - En mars 2024, deux ruches ont été installées sur le site de Combeaufontaine. Cette installation s'inscrit dans la démarche RSE de la société, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et rassembler les équipes autour d'une cause environnementale.
 - En décembre 2024, nous avons entrepris la construction d'une stratégie Climat avec comme point de départ la réalisation du Bilan Carbone de SICAE EST. Les objectifs sont clairs : mesurer notre empreinte carbone, sensibiliser nos équipes à notre impact environnemental, et mettre en place des actions pour diminuer nos émissions à long terme.



2) Le Personnel

L'effectif de SICAE EST au 31 décembre 2024 se compose de 43 agents (+1) au statut des Industries Electriques et Gazières : 6 cadres, 21 agents de maîtrise, 16 agents d'exécution. L'effectif comprend en sus 1 salarié en contrat d'apprentissage.

L'âge moyen des salariés est de 43,39 ans.

Embauches en CDI en 2024 :	1	
Sorties de l'effectif en 2024 :		1
<i>Dont départ à la retraite :</i>		0
<i>Dont démission, départ volontaire :</i>		1

3) Formation Professionnelle

Il a été réalisé 469 heures de Formation Professionnelle auprès de 17 salariés. Les coûts pédagogiques afférents se sont élevés à 24 610 €.

4) Evolution de la Clientèle

Au 31 décembre 2024, les contrats clientèle sont les suivants :

Décompte des contrats de soutirage

<i>Niveau de tension</i>	2024	2023	2022
HTA	43	42	42
BT Sup. 36 kVA	160	146	154
BT inf. 36 kVA	22925	22909	22818
Dont contrats au Tarif Réglementé	22167	22187	22075
Dont contrats BT chez fournisseur de marché (*)	758	722	743
<i>TOTAL Utilisateurs de réseau</i>	23128	23098	23014

(*) 25 fournisseurs de marché sont recensés parmi les contrats actifs de SICAE EST.

Par niveau de tension

Niveau de Tension	2024	2023	2022
HTA	18	17	16
BT sup. 36 kVA	84	61	58
BT inf. 36 kVA	761	614	499
TOTAL	863	692	573

Par filière de production

Filière	2025	2023	2022
Hydraulique	6	6	6
Biogaz Méthanisation	10	10	10
Eolien	4	4	4
Solaire	842	672	553
TOTAL	862	692	573

Auquel il faut ajouter le centre d'incinération de Noidans-lès-Vesoul.

5) Services clientèles et Missions sociales

Les clients au Tarif Réglementé de SICAE EST optent pour les moyens de paiement suivants :

- 58 % optent pour le prélèvement chaque mois
- 15 % optent pour le prélèvement à émission de facture
- 27 % optent pour un règlement à leur initiative, chèque, virement, Carte Bancaire, paiement en ligne depuis l'espace client ou espèces.

SICAE EST participe au financement des Fonds de Solidarité Logement des départements de Haute Saône et Haute Marne pour un total de 9000 €.

Les dossiers présentés ont abouti à une aide au paiement pour les bénéficiaires des factures d'électricité de SICAE EST versée directement à SICAE EST de 46 621,30 €.

Depuis 2018, le dispositif du Chèque Energie est en place (Références réglementaires : articles L124-1 à L124-4 du code de l'énergie) sur l'ensemble du territoire français, après une expérimentation sur 4 départements. Ce dispositif consiste en un moyen de paiement des factures d'énergie pour un montant compris entre 48 € à 277 € selon les ressources financières et la composition du foyer fiscal. Les clients concernés reçoivent directement le Chèque Energie et l'utilisent comme ils l'entendent auprès d'un fournisseur d'énergie ou dans le cadre de travaux de rénovation thermique.

SICAE EST est habilitée à encaisser des Chèques Energie auprès de l'Agence des Services et Paiements qui en exerce la liquidation. En 2024, 2 014 contrats sont répertoriés comme bénéficiaires de chèques Energie et il a été procédé à des encaissements pour un montant de 283 260 €.

Concernant les modes d'encaissement, depuis l'année 2022, les clients de SICAE EST ont la possibilité de :

- envoyer directement leur chèque énergie à SICAE EST
- saisir directement l'encaissement de leur chèque énergie depuis le portail internet public Chèque énergie en désignant leur fournisseur SICAE EST
- procéder à la pré-affectation de leur chèque énergie afin que les émissions futures de chèque énergie soient directement affectées à leur compte client et encaissées par SICAE EST.

SICAE EST réalise le recouvrement des factures d'électricité selon les procédures légales décrites dans le décret 2008-780 du 13 août 2008. Ce décret prévoit les modalités selon lesquelles SICAE EST, au titre de son activité de fournisseur d'électricité, peut exercer les relances ainsi que les interventions techniques pour non-paiement des factures, diminution de la puissance disponible ou interruption de la fourniture.

Nombre d'interventions d'interruption de fourniture pour non-paiement

ANNEE	Nombre d'interventions
2024	210 <i>85 par débranchement sur installation 125 par téléopération</i>
2023	216 <i>177 par débranchement sur installation 39 par téléopération</i>
2022	249

6) Valorisation centrale de Hortes

SICAE EST est propriétaire d'une centrale thermique à Hortes d'une puissance disponible de 6 MW. Cette puissance est réduite à 4,5 MW depuis le 17/10/2023 suite à l'avarie d'un moteur.

Cet outil a donné lieu aux flux financiers suivants :

- 111 677 € au titre de la Réserve Rapide, mise à disposition de l'outil à la demande (412 266 € en 2023 ; notre Centrale a été appelée pour 13 heures contre 54 heures en 2023)
- 38 279 € au titre de la valorisation des capacités.

B. RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1) Tarification

Au cours de l'exercice, des variations tarifaires réglementaires ont impacté nos conditions d'achat et de vente.

► Evolutions tarifaires au 01/02/2024 :

• Evolution des TRVe au 1/02/2024 :

Conformément aux articles L.337-4 et L.337-10 du code de l'énergie, il appartient à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de proposer les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) et les tarifs de cession aux entreprises locales de distribution.

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) a été saisi par le Gouvernement pour examiner lors de la séance du 25/01 les projets de grilles TRVE 2024.

Au 1er février 2024, avant la prise en compte de la fiscalité, le niveau moyen des TRVE a baissé de - 0,35 % HT (soit - 0,74 €/MWh) par rapport aux TRVE gelés en vigueur depuis le 1er août 2023 qui se décompose de la façon suivante :

- + 0,01 % HT soit + 0,02 €/MWh HT pour les tarifs bleus résidentiels ;
- - 3,67 % HT soit - 8,01 €/MWh HT pour les tarifs bleus professionnels.

La stabilité des TRVE HT pour les résidentiels et la légère baisse pour les professionnels s'explique principalement par la baisse du coût d'approvisionnement au regard de la détente des prix sur le marché de gros de l'électricité en 2023 qui permet de compenser la suppression du gel tarifaire mis en place dans le cadre du bouclier 2023.

Pour les tarifs de cession aux entreprises locales de distribution, la CRE a proposé une baisse moyenne de - 1,80 €/MWh des tarifs de cession, soit - 1,32 % HT.

En outre, l'article 92 de la loi de finances pour 2024 a donné la possibilité au Gouvernement de majorer le tarif de l'accise sur l'électricité (anciennement TICFE) dans la limite d'une hausse des TRVE TTC pour les clients résidentiels à 10 %.

57

Dans un courrier du 6 janvier 2024, les ministères en charge de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique et de la Transition énergétique ont demandé à la CRE d'indiquer les évolutions TTC des TRVE dans deux cas de figure :

- dans le cas où le tarif de l'accise sur l'électricité est maintenu à son niveau actuel de 1 €/MWh, la variation des TRVE est de - 0,01 % TTC pour les clients résidentiels et - 3,59 % TTC pour les clients non résidentiels.
- dans le cas où le tarif de l'accise est majoré au niveau du plafond fixé par la loi de finances pour 2024 de 22,54 €/MWh, la variation des TRVE est de + 10,00 % TTC pour les clients résidentiels et + 6,20 % TTC pour les clients non résidentiels.

Pour rappel, le tarif de l'accise sur l'électricité était de 32,44 €/MWh avant la mise en œuvre des boucliers tarifaires en 2022 et 2023.

Les grilles des Tarifs réglementés de vente d'électricité et du tarif de cession publiées au Journal Officiel du 30/01/2024, étaient applicables à compter du 1^{er} février 2024.

Comme indiqué précédemment, le gouvernement a fixé par arrêté du 25/01/24 publié le 31/01/24 au JO, la hausse de l'accise sur l'énergie (TICFE) dans la limite de +/- 10 % sur les TRVE TTC. Ainsi, pour la période allant du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 janvier 2025, les tarifs normaux de l'accise sur l'électricité étaient les suivants :

- 21€ / MWh pour la catégorie « ménages et assimilés » (1 €/MWh avec le bouclier en 2022)
- 20.5€ / MWh pour la catégorie « petites et moyennes entreprises » (0,5 €/MWh en 2022 avec le bouclier)
- 20.5€ / MWh pour la catégorie « haute puissance » (0,5 €/MWh en 2022 avec le bouclier)

Les TRVE a baissé en moyenne de - 0,35 % HT (soit - 0,74€/MWh) par rapport aux TRVE gelés en vigueur depuis le 1^{er} août 2023 et se décomposait en :

- + 0,01 % HT soit + 0,02 €/MWh, pour les tarifs bleus résidentiels ;
- 3,67 % HT soit - 8,01 €/MWh, pour les tarifs bleus professionnels.

- Tarif de cession :

Pour les tarifs de cession aux entreprises locales de distribution, une baisse moyenne de - 1,80 €/MWh des tarifs de cession, soit - 1,32 % HT. Pour SICA EST, la baisse sera de - 1,14 % HT.

En synthèse le résultat de l'impact pour l'entreprise sur la simulation réalisée à partir des consommations 2023.

	Prix Aout 2023	Prix Février 2024
Achat Tarif de Cession	16 119 270,38 €	15 957 035,56 € - 162 234,82 €
Pertes	1 824 989,63 €	1 806 577,88 €
Achat Cessions Hors Pertes	14 294 280,75 €	14 150 457,68 € - 143 823,07 €
Ventes TRV	21 999 711,64 €	21 903 605,31 €
Ventes Acheminement	7 015 731,25 €	7 015 731,25 €
Vente FR	14 983 980,39	14 887 874,06 - 96 106,33 €
MARGE FR (€/MWh)	6,81 €	7,28 €
Marge FR	689 699,64 €	737 416,38 €
Augmentation FR		47 716,74 €

► Evolution tarifaires au 01/08/2024 :

Le gouvernement a décidé de ne pas appliquer le mouvement TURPE du 1^{er} août 2024 et ainsi de ne pas appliquer le mouvement TRVE symétrique. Suite à cette annonce et conformément au L. 341-3 du code de l'énergie, le gouvernement a justifié cette décision auprès de la Présidente de la CRE comme publié au journal officiel du 31 août.

Le ministre en charge, y explique notamment que la hausse qu'aurait impliquée le mouvement TURPE, suivi de la baisse prévue pour les TRVE lors du mouvement de février (du fait du lissage des TRVE sur deux ans) « n'assurerait pas une stabilité des prix pour les consommateurs ».

Le gouvernement a ainsi demandé à ce que **le prochain mouvement TURPE se tienne, simultanément au prochain mouvement des TRVE, à savoir au 1er février 2025.**

Les modalités de rattrapage du manque à gagner pour les GRD n'étaient pas encore explicitement détaillées, mais devraient être répercutées dans leurs revenus futurs.

- Prestations annexes

Conformément à la délibération n°2024-117 du 25 Juin 2024, les tarifs des prestations annexes ont évolué au 1er Août 2024 de **4,8%**.

2) Achats Électricité

Nos achats d'électricité sont décomposés en une part Acheminement et une part Fourniture.

Achat d'Acheminement :

Le tableau ci-dessous indique la quantité d'électricité ayant transité sur notre réseau.

Il y a une valorisation uniquement de l'électricité acheminée par RTE. Les productions d'énergies injectées directement sur notre réseau ne donnent pas lieu à une valorisation de l'acheminement.

TOTAL Energie Acheminée	2024	2023	2022
Volume (kWh)	189 724 954	187 321 247	193 150 542
Montant (€)	851 561 €	763 082 €	443 141 €
Prix moyen (c€/kWh)	0,45	0,41	0,23

Il est constaté, une légère augmentation du volume ayant transité sur le réseau.

En euros, le montant a augmenté de compte tenu de l'augmentation du volume, le prix moyen est légèrement supérieur à celui de 2023.

Ce volume total transité est décomposé ainsi :

- Achats à RTE (tarif TURPE) :

Acheminement RTE	2024	2023	2022
Volume Soutiré (kWh)	78 199 330	69 454 938	85 346 680
Montant (€)	851 561 €	763 082 € (avant restitution exceptionnelle de la délibération CRE du 8 décembre 2022)	854 723 €
Prix moyen (c€/kWh)	1,09	1,10	1.00
Volume injecté en HTB et non valorisé	19 413 701	27 077 703	20 354 626
V soutiré - V injecté	58 785 629	42 377 235	64 992 054

- Energie produite sur la concession, détail par filière :

Cette énergie est produite par les producteurs situés sur le territoire de la concession
L'acheminement n'est donc pas valorisé.

Autre Acheminement en kWh	2024	2023	2022
Incinérateur de NOIDANS (CARD auprès d'ENEDIS)	13 488 114	13 234 333	12 864 796
Notre Centrale thermique de HORTES)	46 944	388 279	75 179
Filière Photovoltaïque	10 414 185	9 899 412	9 110 711
Filière Biogaz	26 949 094	25 215 962	26 295 602
Filière Hydraulique	7 322 473	5 069 355	5 174 795
Filière Eolienne	72 718 515	91 136 671	74 637 405
TOTAL	130 939 325	144 944 012	128 158 488
<i>Dont Volume en Obligation d'Achat</i>	<i>75 633 173</i>	<i>81 169 046</i>	<i>71 367 459</i>

Bien que la puissance installée ne varie pas, la filière éolienne produit en 2024, 20 % de moins qu'en 2023. Les filières photovoltaïque et biogaz continuent de progresser d'environ 5 à 6 %. L'hydraulique atteint son niveau le plus haut depuis 10 ans avec 44% d'augmentation par rapport à 2023.

D'autre part, le volume en Obligation d'achat a diminué de 7 %, c'est la 1^{ère} diminution observée depuis 2016.

Achats de Fournitures :

- **Achats à EDF (tarif de cession) :**

Depuis 2018, l'énergie consommée par les clients au Tarif Réglementé est achetée intégralement au Tarif de Cession. Auparavant, nous achetions au Tarif de Cession la différence entre l'énergie consommée par nos clients et l'énergie produite par les producteurs situés sur la concession.

L'énergie achetée au Tarif de Cession comprend également les pertes du Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Energie Tarif Cession, pertes techniques du GRD incluses	2024	2023	2022
Volume (kWh)	115 640 665	115 185 722	117 910 411
Montant (€)	15 106 088 €	13 362 992 €	10 170 023 €
Prix moyen (c€/kWh)	13,06	11,60	8,63

Soit une augmentation de 0.4% en volume et une augmentation de 13% en Euros. Le prix d'achat moyen du MWh est ainsi de 130.6 € en augmentation de 12.6%. Il était de 116 € en 2023 et 86,30 € en 2022. En 2024, le tarif de cession reste élevé, les effets de la crise énergétique de 2022 perdurent.

Le montant des pertes techniques du GRD est estimé en 2024 à 2 054 656 €. Nous avons procédé à un changement de méthode de calcul afin d'estimer les pertes de manière plus juste.

En effet, grâce aux compteurs électroniques communicants Linky, nous pouvons désormais mieux connaître le volume des consommations des clients au 31/12 de chaque année. Ce montant déduit des volumes achetés ou injectés sur le réseau est égal aux pertes du GRD.

Ce changement de méthode de calcul se traduit en 2024 par une augmentation des pertes de 29%. En euros, l'écart entre l'année 2023 et l'année 2024 est de 461K€. Le pourcentage de perte en 2024 est de 8.29% contre 7.5% arbitrairement fixé les années précédentes.

Achats en Obligation d'achat et revente à un agrégateur :

Depuis 2018, l'énergie achetée sous le régime de l'Obligation d'Achat est revendue intégralement auprès d'un agrégateur (selon un appel d'offres national et à des prix de marché). Les prix en Obligation d'Achat étant supérieurs aux prix du Marché, la différence entre les achats et la revente, qui est donc un manque à gagner, nous est compensée via les Charges de Service Public de l'Electricité.

Compensation OA (en €)	2024	2023	2022
Montant vendu Agrégateur	3 743 008 €	7 099 303 €	18 397 059 €
Achat aux producteurs	12 716 381 €	12 004 431 €	10 716 859 €
Prix d'achat moyen du kWh (toutes filières confondues) en c€	16,81	14,80	15,02
Compensation Attendue liée à l'OA	8 973 373 €	4 910 129 €	-7 680 200 €

En 2022, la fluctuation des prix de marché a provoqué une inversion du mécanisme de compensation initialement établi, nous plaçant dans une situation où nous devions verser le montant trop perçu à l'État. Les recettes de vente à l'agrégateur ont fortement augmenté du fait des prix de marché. Depuis 2023, les prix de marché retrouvent progressivement un niveau d'avant la crise. En 2024, la compensation attendue est de 8 973 373 €. Les achats aux producteurs sont stables, ce sont les prix du marché qui chutent de 47,27% (- 3 356 295 €).

3) Ventes Electricité

Le Chiffre d'affaires énergie s'élève à :

Années	Montant (en €)	kWh
2024	25 796 397 €	174 167 773
2023	22 211 261 €	173 272 153
2022	18 760 035 €	178 186 072
2021	16 499 310 €	188 234 122
2020	15 390 011 €	172 796 336
2019	14 107 267 €	172 799 923

Soit une augmentation de +16.1%, elle-même consécutive à une augmentation de + 18.4%.

Le changement de méthode de calcul de l'énergie en compteur représente 5.5% de cette augmentation soit 816 811 €.

a) Concernant les livraisons en Basse Tension, puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Acheminement	2024	2023	2022
Volume (kWh)	107 525 009	108 154 271	110 100 801
Recettes (€)	7 939 223	6 980 984	6 530 700 €
Prix moyen (c€/kWh)	7,38	6,45	5,93

Soit une diminution de – 0,6% en volume et en augmentation de +13,7% en Euros.

Au sein de ce segment de clientèle, on trouve les clients au Tarif Bleu.

Fourniture tarif bleu	2024	2023	2022
Volume (kWh)	100 536 796	101 388 409	103 643 613
Recettes TRV (€)	23 230 776	19 813 436 €	16 459 525 €
% Acheminement	32,42%	33,3%	37,6%
Recettes Acheminement (€)	7 532 167	6 583 873 €	6 180 800 €
Recettes Fourniture (€)	15 698 609	13 279 563 €	10 278 725 €
Prix moyen Fourniture (c€/kWh)	15,61	13,05	9,92

Le volume vendu au Tarif Réglementé de Vente est en diminution de 0,8%. Depuis 2021, ce volume a diminué de -11%. Ceci traduit d'importantes recherches d'économies sur les consommations de la part de cette catégorie d'utilisateurs.

Au niveau des prix, le montant intégré facturé augmente de 17,2%, l'augmentation étant plus importante sur la part Fourniture (+18,7%) que sur la part acheminement (+14,4%).

L'autre catégorie de clients a opté pour un fournisseur de marché et nous facturons au TURPE leur fournisseur d'énergie :

Facturation C5	2024	2023	2022
Volume (kWh)	6 988 213	6 815 862	6 466 188
Recettes (€)	407 056 €	397 111 €	350 137 €
Prix moyen (€/kWh)	5,82	5,83	5,41

Soit une augmentation du volume et des recettes de 2,5%.

b) *Concernant les livraisons en Basse Tension, puissance supérieure à 36 kVA*

Acheminement	2024	2023	2022
Volume (kWh)	18 184 414	17 877 491	19 429 137
Recettes (€)	978 805	893 410 €	890 125 €
Prix moyen (€/kWh)	5,38	5,00	4,58

Soit une augmentation de 1,7% en volume et de 9,6 % en euros.

c) *Concernant les livraisons en HTA (puissance supérieure à 250 kW)*

Acheminement	2024	2023	2022
Volume (kWh)	48 458 350	47 240 391	48 656 134
Recettes (€)	1 046 202 €	984 653 €	954 187 €
Prix moyen (€/kWh)	2,16	2,08	1,96

Soit une augmentation de 2,6% en volume et de 6,3% en euros.

d) *Tous Segments Confondus, les Ventes d'énergie sont les suivantes :*

- **Pour l'acheminement**

Acheminement	2024	2023	2022
Volume (kWh)	174 167 773	173 272 153	178 186 072
Recettes Conso (€)	9 964 229	8 859 047	8 375 242
Prix moyen (€/kWh)	5,72	5,11	4,70
Recettes Producteurs (€)	69 689	65 041	56 954
Total Recettes Acheminement (€)	10 033 918	8 924 088	8 432 196

Soit une augmentation de 0,5% en volume et de 12,5% en euros.

- **Pour la Fourniture**

Fourniture aux TRV	2024	2023	2022
Volume (kWh)	100 983 849	101 798 934	104 195 939
Recettes (€)	15 762 479	13 287 173	10 327 839
Prix moyen (€/kWh)	15,61	13,05	9,91

Soit une diminution de -0,8% en volume et une augmentation de 18,6 % en euros. Ainsi, le prix moyen de fourniture HT augmente de 19,6 %.

	2024	Répartition	2023	Répartition	2022	Répartition
kWh facturés au TURPE	73 183 924	42,02 %	71 473 219	41,25 %	73 990 133	41,5%
kWh facturés au Tarif Réglementé de Vente	100 983 849	57,98 %	101 798 934	58,75 %	104 195 939	58,5%
TOTAL	174 167 773	100 %	173 272 153	100 %	178 186 072	100 %

4) Evolution de la marge

La Marge retraitée sur l'acheminement est mesurée en procédant à la différence Recettes – Dépenses comme suit :

- Recettes = Recettes issues des ventes Acheminement + Recettes Fonds de Péréquation de l'Energie
- Dépenses = Charges d'acheminement soutirage auprès de RTE + Achats des pertes du GRD au Tarif de Cession

Marge Acheminement retraitée	2024	2023	2022
Ventes Acheminement	10 033 918 €	8 924 088 €	8 432 196 €
Recettes FPE	2 637 982 €	2 455 093 €	2 399 945 €
Total Recettes Acheminement	12 671 900 €	11 379 181 €	10 834 163 €
- Approvisionnement RTE	- 851 561 €	- 763 082 €	- 433 141 €
- Achat des Pertes	- 2 054 656 €	- 1 593 070 €	- 1 231 171 €
= Marge Acheminement retraitée	9 765 682 €	9 023 030 €	9 169 850 €

La marge acheminement est en augmentation de 742 k€ malgré l'augmentation des pertes GRD de 461 K€. L'augmentation du FPE (183k€) et l'augmentation du coût d'acheminement (1 109k€) sont la cause de cette augmentation de marge.

Marge Fourniture	2024	2023	2022
Marge Fourniture	2 711 047	1 517 251	1 388 988

Le changement de méthode du calcul des pertes GRD fait augmenter mathématiquement la marge fourniture de 1 193k€ (le montant des achats au tarif de cession dédié à la fourniture clients étant diminué des pertes).

C. RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

Statistiques Réseaux :

➤ Structure des réseaux :

Au 31 décembre 2024, nos réseaux comptaient :

- HTB 63 kV aérien	93 km	
Soit un total de :	= <u>93 km</u>	
- HTA 30 kV (dont 65 % en souterrain)	23 km	
Soit un total de :	= <u>23 km</u>	
- HTA 20 kV Haute Saône (dont 48 % souterrain)	862 km	
- HTA 20 kV Haute Marne (dont 28 % en souterrain)	264 km	
- HTA 20 kV Vosges (dont 9 % en souterrain)	5 km	
Soit un total (dont 43 % en souterrain) de :	<u>1 131 km</u>	
- BTA Haute Saône (dont 44 % en souterrain)	544 km	(+6)
- BTA Haute Marne (dont 37 % en souterrain)	181 km	(+1)
- BTA Vosges (dont 19 % en souterrain)	3.4 km	(=)
Soit un total (dont 42 % en souterrain) de:	<u>728.4 km</u>	(+7)

La longueur totale de nos réseaux en exploitation s'élève à 1 975 km (+7)

➤ Nombre de postes de distribution publique

- Haut de poteau	391 (-11)
- Poste à Couloir	171 (+12)
- Poste Cabine Haute	27 (-1)
- Poste cabine basse et Socle	291 (=)

➤ Nombre de postes privés

- Poste privé	40 (=)
---------------	--------

Soit un total de : 920 (=)

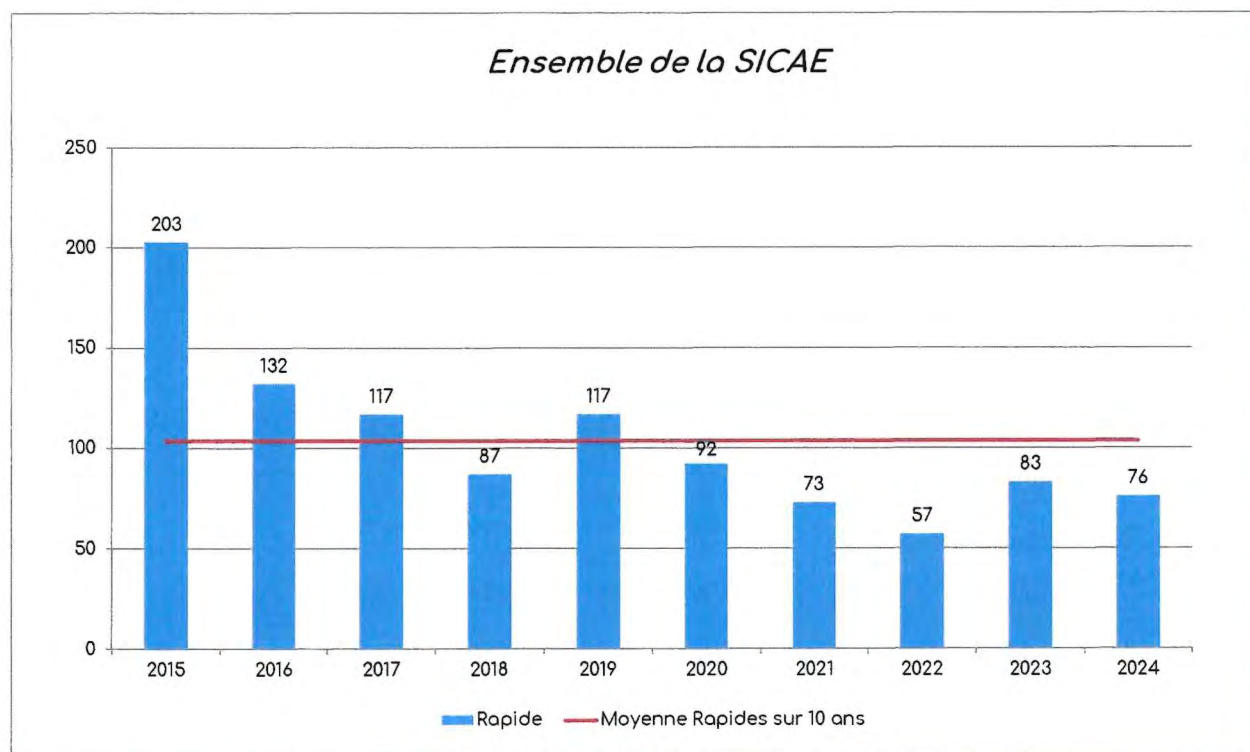
Qualité :

61
cal
pays

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du critère B sur les 5 dernières années.



Le critère B incident a diminué en 2024 par rapport à 2023.



76 « Rapides » au total pour l'année 2024 contre 83 l'année dernière.

Travaux d'Investissement sur le domaine concédé :

Le programme 2024 initial a été modifié comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour un linéaire de **3,5 Km HTA en 100 % souterrain**. La dépose de réseau aérien représente **3,4 km**.

Programme	Mise en service	Commune	Désignation	HTA sout. (m)	BT sout.	Dépose aérien	Poste
2023	2024	Boursières	Rationalisation des postes HTA/BT	-	371,3	622,1	-
2023	2024	Rioz	Restructuration du réseau HTA 20kV	1409,7	255,7	1 304,4	-
2023	2024	Jussey	Reprise poste DP sur le départ HTA EOLIEN ST MARCEL	334,5	90,7	3 024,9	1
2024	2024	Aisey-et-Richécourt, Ormoy et Ranzevelle	TRANCHE 2 : Renouvellement ligne HTA	2143,8	1328,8	2 126,9	1
2024	En cours	Soing-Cubry-Charentenay	Mise en place d'un point Télécommandé sur le D. de RAZE + Rationalisation poste HTA/BT	1 363	370	1 338	1
5 chantiers			Total	5 251,00	2 416,50	8 416,30	3

Travaux d'investissement hors programme :

Commune	Désignation	Pose en m		Dépose aérien
		HTA Sout.	BT Sout.	
Fondremand	Mise en conformité transformateur H61 "GUILLOLOT" et pose borne CIBE concentrateur	-	45,2	-
Champlitte	Mise en conformité du H61 "PORCHERIE CLERGET 14" et pose borne CIBE concentrateur	-	25,3	-
Fouvent-Saint-Andoche	Réfection réseau BT souterrain alimentant LES ESSARTS	-	117,7	116,1
Traves	Déplacement HTA 20kV suite à la réfection du pont	331,3	-	-
Oigney	Dépose ligne HTA et BT aérienne alimentant l'adduction d'eau Route de Semmadon	-	-	425,3
5 chantiers		331,3	188,2	541,4

Soit un Total de 10 chantiers de Travaux d'investissement HTA et BT pour 2024 :

- 5,582 km HTA souterrain,
- 2,604 km BT souterrain,
- 8,957 km de dépose.

Autres travaux TIERS :

62

Commune	Désignation	Pose HTA (m)	Pose BT (m)	Poste
		Sout.	Sout.	
Argillières	Raccordement panneaux photovoltaïques 133 kVA EARI BUFFET	26,18	67,17	1
Chauvirey-le-Vieil	Raccordement panneaux photovoltaïques 99kVA E THEVIOT	-	14,81	-
Cornot	Raccordement panneaux photovoltaïques 250kVA EARI GROSSETETE	36,93	63,37	1
Haute-Amance	Raccordement panneaux photovoltaïques 90kVA M DUFOR Gaétan	-	-	1
Haute-Amance	Raccordement panneaux photovoltaïques 72kVA SITE PERNOT	-	54,79	-
Lavigney	Raccordement panneaux photovoltaïques 200 kVA GAEC DU PETIT PONT	-	11,48	1
Montureux-lès-Baulay	Raccordement panneaux photovoltaïques 250 kVA/ DELESTRE JOEL	408,02	11,88	1
Pierremont-sur-Amance	Raccordement panneaux photovoltaïques 161.3 kVA/ GAEC DU CHANOIS	12,78	25,11	1
Pusey	Raccordement panneaux photovoltaïques ENERFREI 220kVA	54,95	13,43	-
Raze	RAZE VAIRON EDL40441 RACC NEUF 12KVA SOUT TYPE:	-	103,17	-
Rochelle	Raccordement panneaux photovoltaïques 98kVA GAEC DE LA RIGOTTE	-	12,19	-
Tincey-et-Pontrebeau	Raccordement panneaux photovoltaïques 200kVA E RIONDEL	-	28,79	1
Velle-le-Châtel	Déplacement branchements Chateau de la Tour	26,73	40,55	-
Villers-Vaudey	Raccordement panneaux photovoltaïques 250 kVA SA/ DE L'ABONDANCE	-	17,96	1
Vitrey-sur-Mance	Raccordement panneaux photovoltaïques 160 kVA/ BUSSEY David SITE 3	174,79	221,30	-
Vy-lès-Filain	Raccordement panneaux photovoltaïques 90 kVA IRIS 2:	-	70,87	1
16 chantiers	TOTAL (m)	757,20	774,04	9

Soit un total de 16 chantiers pour TIERS :

- 0,757 km HTA souterrain
- 0,774 km BT (100 % souterrain)
- 9 postes ou armoires de coupure

Soit un total pour SICAE EST de 25 chantiers :

- 6,339 km HTA (100 % souterrain)
- 3,378 km BT (100 % souterrain)
- 12 postes ou armoires de coupure

Travaux AODE :

Programme PCH SIED 70 / SICAE EST

Ce programme qui prévoit la suppression des postes PCH (Poste Cabine Haute) est réalisé sous maîtrise d'ouvrages SIED 70 avec une participation financière de la SICAE EST à hauteur de 30 % du cout des travaux.

Commune	Désignation	Pose HTA (m)		Pose BT (m)		Poste
		Aérien	Sout.	Aérien	Sout.	
Villers-Vaudey	AERCE pour une cabine haute Eglise	-	-	-	326,6	1
1 chantier	TOTAL (m)	-	-	-	326,6	1

SIED 70

17 chantiers ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE sur la concession SICAE EST pour un total de :

- 1,016 km HTA 100 % souterrain
- 4,78 km BT 100 % souterrain
- 3 postes

SDED 52

3 chantiers ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE sur la concession SICAE EST pour un total de :

- 0 km HTA
- 2,664 km BT 100 % souterrain
- 0 poste

Prévisions 2025

Ce programme est estimé à **1 155 k€** et représente 6 chantiers soit un total de 8,7 km de réseaux souterrains et une dépose de 6,2 km de réseaux aériens.

Commune	Désignation	Pose en m			Dépose	Postes HTA /BT	coût K€
		HTA sout	BT Sout.	Aérien	Aérien		
VESOUL, PUSEY, VAIVRE	Enfouissement HTA Surplomb usine Stellantis e Vaivre	3780	0	0	3862	1	550
AISEY RICHECOURT	Installation OMT OMT 3 voies, Suppression M2S e Suppression H61 accès difficile	1005	108	0	1 367	1	185
HAMEAU BASLIERES	Enfouissement HTA Surplomb ligne SNCF et Zone boisée	1080	29,5	0	817	2	180
JUSSEY	Enfouissement HTA Bois, ravin, ligne principale de faible section	1269	0	0	1208	0	160
SAVIGNY	Dépose PCH Coordination SDED52	660	266	0	324	1	65
CEMBOING	Dépose PCH Coordination SIED70	233	301	0	0	0	15
6 chantiers	TOTAL	8027	704,5	0	6211	5	1 155

Soit un montant total brut d'investissement sur domaine concédé à **1 155 k€**

D. RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1) Capital Social

En 2024, nous avons constaté 0 action nouvelle pour une somme de 0 euro et nous avons remboursé 117 actions A pour un montant de 468€ et 75 actions B pour 300 € soit au total 192 parts pour 768€.

Au 31 décembre 2024, le capital social de SICAE EST s'élève à **53 264 euros**, en diminution de 768 euros par rapport à 2023.

Le nombre d'Actionnaires s'élève à 1 507 pour 13 316 actions. Les parts A représentent 73.51 % du montant de notre capital social.

2) Participation des Salariés au Capital Social

Néant.

3) Conventions Visés à l'Article L22-38 du Code de Commerce

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

4) Conventions Visés à l'Article L22-39 du Code de Commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiqués à votre Commissaire aux Comptes.

5) Jetons de Présence

Conformément à l'article 24 des statuts, une somme de **17 432,62 euros** au titre d'indemnités compensatrices du temps passé lors des Conseils d'Administration pour l'exercice 2024 sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

6) Prises de Participations

Acquisition de 100% de titre de la Centrale de SCEY, le 11 décembre 2024.

7) Prises de Contrôle

Néant

8) Cession de Participation

Néant

9) Sociétés Contrôlées

c3 64

a) SAS SVEES :

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS SVEES (Société Vésulienne d'Etudes Energie Services). Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 40 000 euros (400 actions de 100 euros).

b) SAS A3E

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS A3E. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 30 000 euros (100 actions de 300 euros).

c) SAS Consult Hydro

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS CONSULT HYDRO. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 6 000 euros (300 actions de 20 euros).

d) SAS Centrale Des Moines

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS Centrale des Moines. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 111 896 euros (13 987 actions de 8 euros).

e) SAS Enerclean

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS Enerclean. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 8 000 euros (80 actions de 100 euros).

f) SAS SPER

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS SPER Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 1 000 euros (100 actions de 10 euros).

g) SAS HYDROCLEAN

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS Hydroclean. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 1000 euros (1000 actions de 1 euro).

h) SAS HYDROEST

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS Hydroest. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 500 euros (10 actions de 50 euros).

i) SAS CENTRALE DE SCEY

SICAE EST est l'actionnaire unique de la SAS Centrale de Scey. Elle possède la totalité du capital de la filiale soit 8 000 euros (500 actions de 16 euros).

10) Sociétés contrôlées & actions d'auto contrôle

Néant

11) Investissements 2024

Investissements incorporels et corporels

Famille d'immobilisations	Montant porté en Immobilisations
Logiciels	67 959 €
Terrains	
Constructions, bâtiments	141 559 €
Agencements des installations	297 045 €
Matériel Outillage	79 165 €
Matériel de transport	38 063 €
Matériel Bureau et Informatique	7 386 €
Mobilier de Bureau	2 640 €
Réseaux 63 kV HTB (Remplacement de la ligne Chariez-Renaucourt)	1 427 517 €
Réseaux 10/20 kV DSP	1 081 647 €
Raccordements	588 724 €
Stations – contrôle commande	
Stations – partie intérieure	
Stations – partie extérieure	310 988 €
Organes de coupures HTA – postes - Transformateurs	172 850 €
Compteurs communicants et compteurs PME/PMI	881 534 €
Disjoncteurs	115 934 €
Concentrateurs	
Total Immobilisations mises en service 2024	5 213 011 €
+ Immobilisations en cours fin exercice 2024	805 037 €
- Immobilisations en cours début exercice 2024	-926 375 €
Investissements engagés courant 2024	5 360 118 €

Le nouvel établissement de Combeaufontaine a été mis en service en Août 2023, les coûts de construction ont été supportés sur l'année 2023, quelques aménagements annexes, pour un montant total de 438k€ ont été acquis en 2024, principalement 3 ombrières et 2 trackers.

Le coût d'achat et la mise en service des compteurs Linky en 2024 est de 881 534 € contre 1 012k€ en 2023.

Des travaux importants ont été initiés en 2024, le remplacement de la ligne Chariez-Renaucourt pour 1 427k€ et de nombreux travaux sur le réseau 10/20 kV DSP pour un montant total de 1 081k€.

Au niveau des immobilisations en cours, il demeure des travaux sur poste sources (268 k€) les encours réseaux (479 k€), des engagements sur la rénovation des locaux existants et la construction de nouveaux locaux à Vesoul (57 k€). Les travaux de Vesoul sont prévus courant 2025 et 2026 avec une livraison durant l'année 2027.

En tenant compte des encours en fin d'exercice et retrait des en cours en début d'exercice, l'investissement engagé courant 2024 est de 5 360 118€ (5 389 530 € en 2023).

Investissements financiers

Apports en compte courant à nos filiales (Parc des Roches bleues) effectués en 2024	121 992 €
---	-----------

12) Immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes au bilan)

Libellé	2024	2023	2022
Logiciels	77 322 €	103 113 €	291 677 €
Terrains	130 216 €	133 344 €	133 344 €
Constructions et agencements	4 511 429 €	4 307 308 €	787 922 €
Matériel Outillage, installations techniques	370 260 €	384 102 €	455 657 €
Matériel de Transport	211 283 €	248 953 €	168 845 €
Matériel de Bureau et informatique, mobilier de bureau	157 790 €	204 356 €	67 595 €
Domaine concédé	31 223 262 €	28 357 466 €	27 660 035 €
Immobilisations en cours, acomptes sur immo.	805 037 €	926 375 €	1 852 004 €

13) Immobilisations Financières (valeurs nettes au bilan)

Libellé	2024	2023	2022
Titres de participations (Net)	7 551 820 €	5 450 118 €	5 089 167 €
Créances rattachées à des participations	875 365 €	832 675 €	802 764 €
Autres titres immobilisés	19 266 €	18 755 €	18 390 €

14) Actif Circulant / Endettement Et Structure Financière

Libellé	2024	2023	2022
Créances Clients	9 424 784 €	6 240 447 €	6 245 775 €
Autres créances	3 121 300 €	3 301 046 €	2 053 424 €
Valeurs Mobilières de placements et Disponibilités et comptes de régularisations actifs	34 692 489 €	35 052 343 €	48 467 596 €

15) Capitaux Propres

Libellé	2024	2023	2022
Capital social	53 264 €	54 032 €	56 000 €
Total Situation nette (Capital et réserves)	70 868 463 €	66 255 137 €	62 135 459 €
Subventions d'investissement (net)	96 589 €	99 089 €	100 000 €
Provisions réglementées	51 888 €	59 756 €	69 060 €
Provisions pour Risques et charges	61 671 €	63 275 €	56 788 €

16) Endettement

Libellé	2024	2023	2022
Endettement bancaire	9 431 562 €	8 355 155 €	7 450 970 €
Autres dettes financières	0 €	1 720 €	12 680 €
Avances et acomptes reçus	2 939 253 €	2 287 723 €	1 800 014 €
Dettes diverses Court Terme	10 588 370 €	9 520 230 €	23 618 986 €

17) Chiffre d'affaires et Indicateurs de Résultat

Composantes	2024	2023	2022
Energie vendue aux clients	25 796 397 €	22 211 262 €	18 760 035 €
Dont Acheminement (TURPE)	10 033 918 €	8 924 088 €	8 432 196 €
Dont Fourniture	15 762 479 €	13 287 173 €	10 327 829 €
Raccordements et Travaux Tiers	357 641 €	338 478 €	371 296 €
Mise à disposition Outil de production électrique et Production vendue, garanties capacités	161 826 €	592 725 €	310 205 €
Capacités liées à l'Obligation d'Achat	178 854 €	254 926 €	159 606 €
Prestations du GRD	62 214 €	87 822 €	103 825 €
Autres activités	201 322 €	165 622 €	157 207 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	26 758 253 €	23 650 836 €	19 862 174 €
Variation par rapport à exercice N-1	+13,14%	+19,1%	-19,5%
Energie revendue à Agrégateur (issue des productions achetées en Obligation d'achat)	3 743 008 €	7 099 303 €	18 760 035 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	35 892 438 €	35 710 235 €	42 668 066 €

Composantes	2024	2023	2022
Marge Acheminement retraitée (incluant Recettes Fonds de Péréquation Electricité)	9 765 682 €	9 023 030 €	9 135 409 €
Charges de personnel	3 501 254 €	3 491 383 €	3 081 541 €
Dotations aux amortissements d'exploitation	2 265 357 €	2 141 584 €	2 021 952 €
Résultat d'Exploitation	4 727 381 €	4 309 646 €	3 710 879 €
Résultat financier	1 096 134 €	1 096 847 €	321 481 €
Résultat Exceptionnel	252 130 €	- 11 460 €	33 706 €
Impôt Sociétés	- 1 459 497 €	1 294 768 €	957 929 €
Résultat Net Comptable	4 616 147 €	4 123 185 €	3 040 724 €
Capacité d'Autofinancement	6 727 428 €	6 143 045 €	5 124 476 €

18) Charges non déductibles fiscalement (CGI art.223)

La société procède à la réintégration fiscale des charges ci-dessous :

TVTS et fractions de loyers crédit-bail à réintégrer	13 575 €
Provisions et charges à payer non déductibles, pénalités	314 652 €
Moins-values nettes à long terme	86 212 €
Réintégrations diverses	1 950 €
Soit un total de	416 389 €

19) Informations sur les Délais de Paiement

Nous indiquons le montant des FACTURES TTC EMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

Article D.441-2 : FACTURES <u>EMISES</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	557	1549	176	114	309	2148
Montant total TTC des factures concernées	554 193 €	279 349 €	54 121 €	29 067 €	83 053 €	445 590 €
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	1,72%	0,87%	0,17%	0,09%	0,26%	1,38%
B- Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Montant total des factures exclues	210 211 €					

Nous indiquons le montant TTC des FACTURES REÇUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

Article D.441-1 : FACTURES <u>REÇUES</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A- Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		8	2	0	2	12
Montant total TTC des factures concernées	487 006,76 €	61 190 €	29 007 €	0	368 €	90 565,35 €

20) Affectation du Résultat

L'exercice 2024 se traduit par un bénéfice de **4 616 147 Euros** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Intérêts statutaires (4,80 % du capital) : **2 556 Euros**
- Réserve ordinaire : **4 613 591 Euros**

21) Tableau des Résultats au cours des 5 derniers exercices

Ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos.

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social	53 264	54 032	56 000	56 636	56 812
Nombre d'Actions	13 316	13 508	14 000	14 159	14 203
Chiffre d'Affaires HT	26 758 253	23 650 836	19 862 174	24 669 188	18 665 963
Impôt sur les bénéfices	1 459 497	1 294 768	957 929	1 071 916	1 428 603
Résultat Net	4 616 147	4 123 185	3 040 724	3 240 910	3 483 231
Résultat distribué	2 556	2053	1 540	1 263	1 415
Résultat par action	346,66	305,24	217,19	228,89	245,25

22) Tableau des filiales et Participations

RAISON SOCIALE ET FORME JURIDIQUE	SIREN	% DE DETENTION	EXERCICE	VALEUR BRUTE DES TITRES DETENUS	CAPITAUX PROPRES	CHIFFRE AFFAIRES	AVANCES CONSENTIES NON REMBOURSEES	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS DE L'EXERCICE	DERNIER RESULTAT NET CONNU
SAS VVEES	450887559	100%	2024	40 000	55 150	3 185	0	0	-1 894
SAS CENTRALE DES MOINES	418320230	100%	2024	972 095	513 121	302 894	0	97 909	141 225
SAS A3E	453145195	100%	2024	1 017 171	405 979	483 162	0	70 000	10 433
SAS CONSUL HYDRO	522343086	100%	2024	252 197	98 406	137 355	0	0	-21 745
SAS ENERCLEAN	445325251	100%	2024	1 374 893	301 197	157 559	0	38 000	63 356
SAS SPER	530000041	100%	2024	440 740	-122 914	204 163	257 175	0	48 031
SAS HYDROCLEAN	531597722	100%	2024	56 117	71 713	166 802	200 000	0	49 591
SAS HYDROEST	850058538	100%	2024	1 236 623	27 874	201 348	100 000	0	96 841
SAS CENTRALE DE SCEY	412560088	100%	2024	2 102 520	626 506	215 669	0		107 793
SAS LUCIA	494570799	10%	2023	50 000	14 364 670	105 801 385	0	60 000	9 598 171
SAS ENERGIE	749960795	26.04%	2024 (clôture 31/03)	40 330	39 929	251 295	175 500	0	-39 884
SEML COTE D'OR ENERGIES	815248331	6.7%	2023	150 000	894 598	0	0	0	-575 109
SAS PARC DES ROCHES BLEUES	908301120	20%	2023	200	-12 646	0	0	0	-12 650

Comptes consolidés

Néant

Rapports du commissaire aux comptes

cel 67

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Président COUTELLE invite Madame COURVOISIER, représentant la Sarl ETC AUDIT, Commissaire aux comptes de SICAE EST, à bien vouloir lire et commenter :

- son rapport sur les Comptes Annuels sur l'exercice 2024
- son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce sur l'exercice 2024

Situation des mandats des administrateurs

Les mandats de Messieurs FAIVRE, TRIBILLON, BOCKSTALL, DOMECH et de Madame RICHARDOT arrivent à échéance à l'AG 2025 Exercice 2024.

M. FAIVRE, TRIBILLON, BOCKSTALL, DOMECH et MME RICHARDOT souhaitent poursuivre leurs mandats et leurs candidatures seront soumises au vote des résolutions.

Présentation du Rapport de Révision Coopératif

Le Président indique au Conseil, que suite à la modification statutaire soumise à ratification à l'AGE du 14/06/2018, et afin de répondre à notre obligation de contrôle de la conformité coopérative telle que prévue à l'article 11 du Décret n° 2015-706 du 22 juin 2015, nous avons réalisé la révision coopérative concernant les exercices 2019 à 2023. Cette révision a été réalisée par la Fédération AREVCO.

Le rapport de Révision Coopérative est présenté à l'Assemblée Générale.

Vote des résolutions

Elles sont présentées par Le Président :

1ère résolution

L'Assemblée Générale approuve l'ensemble des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et donne aux Administrateurs quitus définitif et sans réserve de leur gestion au 31 décembre 2024.

Contres : 0 Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

2ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes et entendu la lecture du rapport sur les Comptes Annuels du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, et après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver le rapport sur les Comptes Annuels du Commissaire aux Comptes ainsi que les conventions réglementées.

Elle donne quitus au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Contres : 0 Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

3ème résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition des excédents de l'exercice 2024 tels qu'ils sont proposés par le Conseil d'Administration :

☞ Intérêts statutaires (4,80 % du capital)	2 556,67 €
☞ Réserve Ordinaire	4 613 590,78 €

L'ensemble représente le résultat de l'exercice soit 4 616 147,45 €

Contres : 0 Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

4ème résolution

L'Assemblée Générale nomme **M. Gabriel FAIVRE**, Administrateur de SICAE EST pour une durée de trois ans. Son mandat se terminera en 2028 (exercice 2027).

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

5ème résolution

L'Assemblée Générale nomme **M. Xavier TRIBILLON**, Administrateur de SICAE EST pour une durée de trois ans. Son mandat se terminera en 2028 (exercice 2027).

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6ème résolution

L'Assemblée Générale nomme **Mme. Fabienne RICHARDOT**, Administrateur de SICAE EST pour une durée de trois ans. Son mandat se terminera en 2028 (exercice 2027).

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7ème résolution

L'Assemblée Générale nomme **M. Patrick DOMECH**, Administrateur de SICAE EST pour une durée de trois ans. Son mandat se terminera en 2028 (exercice 2027).

Contres : 1 Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

8ème résolution

L'Assemblée Générale nomme **M. Simon BOCKSTALL**, Administrateur de SICAE EST pour une durée de trois ans. Son mandat se terminera en 2028 (exercice 2027).

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

9ème résolution :

L'Assemblée Générale constate la diminution du capital social qui, de 54 032 € au 31 décembre 2023, est passé à **53 264** € au 31 décembre 2024.

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

10ème résolution :

Conformément à l'Article 24 des statuts, l'Assemblée Générale vote une somme globale de **17 432,62 €** pour les Administrateurs au titre d'indemnité compensatrice du temps passé lors des Conseils d'Administration, les charges sociales étant prise en charge en sus par la société.

Contres : 1 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

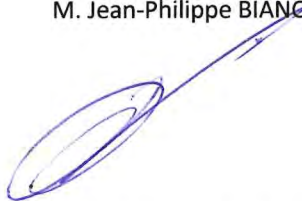
Le Président,

M. COUTELLE

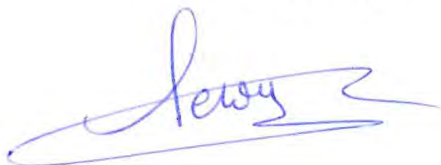


Les Scrutateurs,

M. Jean-Philippe BIANCHI,



M. Emmanuel LEROY,



Le Secrétaire,

de séance,

M. JOUGLET,



